

Bruxelles, le 26.9.2013
COM(2013) 657 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

**SIXIÈME RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION AU PARLEMENT
EUROPÉEN ET AU CONSEIL SUR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE DE
GARANTIE**

EXERCICE FINANCIER 2012

{SWD(2013) 340 final}

TABLE DES MATIÈRES

1.	PROCÉDURE BUDGÉTAIRE	3
2.	TRÉSORERIE ET GESTION DES CRÉDITS	6
3.	EXÉCUTION DU BUDGET 2012 DU FEAGA	8
4.	COMMENTAIRES SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET 2012 DU FEAGA	9
5.	EXÉCUTION DES RECETTES AFFECTÉES	11
6.	VENTILATION PAR TYPE DE DÉPENSES	12

ANNEXE 1	PROCEDURE BUDGETAIRE POUR 2012 – CREDITS D'ENGAGEMENT DU FEAGA
ANNEXE 2	PART DU BUDGET DU FEAGA DANS LE BUDGET DE L'UE POUR LA PERIODE 2006-2012
ANNEXE 3	ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE DU FEAGA – EXERCICE 2012
ANNEXE 4-I	ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE DU FEAGA – EXERCICE 2012 – RECETTES AFFECTEES. C4
ANNEXE 4-II	ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE DU FEAGA – EXERCICE 2012 – RECETTES AFFECTEES. C5
ANNEXE 5	EXECUTION BUDGETAIRE DU FEAGA PAR ARTICLE ET PAR ÉTAT MEMBRE – EXERCICE 2012
ANNEXE 6	ÉVOLUTION DE LA VENTILATION DES DEPENSES DU FEAGA – EXERCICES FINANCIERS 2007 A 2012

Remarque: *un document de travail détaillé des services de la Commission accompagne le présent rapport. Le texte intégral de ce document de travail, ainsi que les tableaux y annexés, en anglais, seront également accessibles sur le site Europa de la DG Agriculture http://ec.europa.eu/agriculture/cap-funding/financial-reports/eagf/index_en.htm).*

1. PROCÉDURE BUDGÉTAIRE¹

1.1. Projet de budget 2012

Le projet de budget (PB) 2012 a été adopté par la Commission et proposé à l'autorité budgétaire le 20 avril 2011. Les crédits d'engagement proposés pour le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) au titre de la rubrique 2 du cadre financier 2007-2013 s'élevaient au total à 44 179,7 millions d'EUR.

Le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget 2012 le 25 juillet 2011, ramenant les crédits d'engagement pour le FEAGA à 43 644,2 millions d'EUR, soit une baisse de 535,5 millions d'EUR par rapport au PB de la Commission. Par ailleurs, le Parlement européen a adopté sa position sur le projet de budget 2012 le 26 octobre 2011, faisant passer les crédits d'engagement pour le FEAGA à 44 451,6 millions d'EUR, soit une hausse de 271,9 millions d'EUR par rapport au PB de la Commission.

1.2. Lettre rectificative pour 2012

Le 25 octobre 2011, la Commission a adopté la lettre rectificative (LR) n° 3 au PB 2012, fixant les besoins en crédits d'engagement pour le FEAGA à 44 091,6 millions d'EUR. Ce montant était inférieur de 88,1 millions d'EUR par rapport à celui prévu dans le projet de budget. Cette baisse est principalement imputable à l'augmentation des prévisions de recettes affectées disponibles en 2012 d'un montant de 291 millions d'EUR. En particulier, les recettes affectées prévues par le projet de budget 2012 se sont élevées à 791 millions d'EUR. Ce montant a été porté à 1 010 millions d'EUR dans la lettre rectificative pour 2012.

1.3. Adoption du budget 2012

Un accord a été trouvé sur le budget du FEAGA pour 2012 lors de la procédure de conciliation en novembre 2011. Ce budget a été adopté par le Parlement européen le 1^{er} décembre 2011. Il prévoit des crédits d'engagement et des crédits de paiement dont les montants s'élèvent respectivement à:

- des crédits d'engagement à hauteur de 43 603,4 millions d'EUR et des crédits de paiement à hauteur de 43 601,3 millions d'EUR pour les mesures de marché et les aides directes dans le domaine agricole (domaine politique 05 - Agriculture et développement rural);
- des crédits d'engagement à hauteur de 335,8 millions d'EUR et des crédits de paiement à hauteur de 245,5 millions d'EUR pour les mesures vétérinaires et phytosanitaires (domaine politique 17 - Santé et protection des consommateurs).
- des crédits d'engagement à hauteur de 30,5 millions d'EUR et des crédits de paiement à hauteur de 29,1 millions d'EUR pour les marchés de la pêche (domaine politique 11 - Affaires maritimes et pêche).

Les crédits d'engagement du budget relatifs au FEAGA atteignaient au total 43 969,6 millions d'EUR et les crédits de paiement 43 876 millions d'EUR. La différence entre les crédits d'engagement et les crédits de paiement provient de l'utilisation de crédits dissociés pour certaines mesures directement mises en œuvre par la Commission. Ces mesures concernent principalement la promotion de produits agricoles, la

¹ Cette procédure est présentée à l'annexe 1.

stratégie politique, les mesures de coordination dans le domaine agricole, la pêche ainsi que les mesures vétérinaires et phytosanitaires.

Spécifiquement, sur les crédits d'engagement votés pour le FEAGA au titre du domaine politique 05 et s'élevant à 43 603,4 millions d'EUR, un montant de 3 230,8 millions d'EUR a été prévu pour les mesures de marché au titre du chapitre 05 02, 40 510,7 millions d'EUR pour les aides directes au titre du chapitre 05 03; -192,7 millions d'EUR étant prévus pour l'audit des dépenses agricoles au titre du chapitre 05 07 et 45,8 millions d'EUR pour la stratégie politique et la coordination au titre du chapitre 05 08.

Pour plus de détails, voir l'annexe 1.

1.4. Recettes affectées au FEAGA²

Conformément aux dispositions de l'article 34 du règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil relatif au financement de la politique agricole commune, les recettes provenant de corrections financières dans le cadre de décisions d'apurement de conformité, d'irrégularités et du prélèvement sur le lait sont considérées comme des recettes affectées au financement des dépenses du FEAGA. Conformément aux règles en vigueur, les recettes affectées peuvent être utilisées pour couvrir le financement des dépenses du FEAGA. Dans le cas où une partie de ces recettes ne serait pas utilisée, celle-ci serait alors automatiquement reportée à l'exercice budgétaire suivant.

Lors de l'élaboration du budget 2012, une estimation des recettes a été réalisée, à la fois pour les montants qu'il était prévu de collecter dans le courant de l'exercice budgétaire 2012 et pour ceux qu'il était prévu de reporter de l'exercice 2011 à l'exercice 2012. Cette estimation s'est chiffrée à 1 010 millions d'EUR et elle a été prise en considération lorsque l'autorité budgétaire a adopté le budget 2012. Plus précisément:

- les recettes provenant de montants récupérés dans le cadre de l'apurement de conformité et de la correction d'irrégularités ont été estimées respectivement à 600 millions d'EUR et à 150 millions d'EUR, et les recettes provenant du prélèvement sur le lait ont été estimées, quant à elles, à 55 millions d'EUR. Par conséquent, le montant total des recettes affectées prévues pour l'exercice budgétaire 2012 a été estimé à 805 millions d'EUR;
- le montant des recettes affectées qu'il était prévu de reporter de l'exercice budgétaire 2011 à l'exercice 2012 était estimé à 205 millions d'EUR.

Dans le budget 2012, la Commission a affecté ces recettes affectées initialement estimées à 1,010 milliard d'EUR à deux régimes. Plus précisément:

- un montant de 310 millions d'EUR a été affecté aux fonds opérationnels des organisations de producteurs dans le secteur des fruits et légumes, et
- un montant de 700 millions d'EUR a été affecté au régime de paiement unique (aides directes).

Pour ces deux régimes, l'autorité budgétaire a finalement voté des crédits s'élevant respectivement à 496 millions d'EUR et à 30,472 milliards d'EUR, conformément aux propositions de la Commission. Les crédits votés et les recettes affectées

²

Ces montants ne sont pas intégrés dans les lignes de recettes du budget (article 670 pour les recettes affectées au FEAGA), mais ils sont mentionnés dans les commentaires budgétaires correspondant à cet article.

susmentionnées correspondent à un montant total estimatif des crédits disponibles de 806 millions d'EUR pour les fonds opérationnels des organisations de producteurs dans le secteur des fruits et légumes et de 31,172 milliards d'EUR pour le régime de paiement unique.

1.5. Montants temporaires au titre de la restructuration du secteur du sucre³

Les montants temporaires au titre de la restructuration du secteur du sucre, prévus à l'article 11 du règlement (CE) n° 320/2006 du Conseil, sont traités comme des recettes affectées destinées à financer l'aide à la restructuration de ce secteur, ainsi que d'autres aides prévues par le Fonds de restructuration de l'industrie du sucre. Pour les campagnes de commercialisation 2006/2007, 2007/2008 et 2008/2009, ces montants se rapportent aux quotas quantitatifs de sucre, de sirop d'inuline et d'isoglucose détenus par les opérateurs dans chaque État membre et ont été versés au Fonds par les États membres.

Lors de l'établissement du budget 2012, un montant de 832,2 millions d'EUR devait être reporté de l'exercice budgétaire 2011 à l'exercice 2012.

1.6. Part du budget du FEAGA dans le budget total de l'UE

La part du budget définitif du FEAGA (crédits d'engagement) dans le budget total de l'UE pour la période 2006-2012 est indiquée à l'annexe 2.

³

Ces montants ne sont pas inscrits dans les lignes de recettes du budget (article 680 pour les montants temporaires au titre de la restructuration du secteur du sucre), mais ils sont mentionnés dans les commentaires budgétaires relatifs à cet article.

2. TRÉSORERIE ET GESTION DES CRÉDITS

2.1. Gestion des crédits

2.1.1. Crédits disponibles au titre de l'exercice 2012

En euros

Chapitre «dépenses» du budget (1)	Crédits d'engagement	Crédits de paiement	Chapitre «recettes» du budget [RA] (2)	Prévisions
1. Crédits initialement prévus pour le FEAGA, dont	43 969 637 305	43 875 978 049	1. Apurement de conformité	600 000 000
1a. Crédits en gestion partagée	43 540 900 000	43 540 900 000	2. Irrégularités	150 000 000
1b. Crédits en gestion centralisée directe (3)	428 737 305	335 078 049	3. Prélèvement supplémentaire auprès des producteurs laitiers	55 000 000
2. Budget rectificatif n° 6/2012	-65 420 000	17 000 000	4. Montants temporaires au titre de la restructuration du secteur du sucre (4)	0.
3. Transfert de crédits vers le FEAGA/en provenance du FEAGA au cours de l'exercice	71 000	10 614 720	Total prévu pour les RA	805 000 000:
4. Crédits finalement alloués au FEAGA, dont	43 904 288 305	43 903 592 769		
4a. Crédits en gestion partagée	43 540 900 000	43 540 900 000		
4b. Crédits en gestion centralisée directe	363 388 305	362 692 769		

(1) Crédits inscrits au budget 2012 après déduction des recettes affectées prévues pour 2012 et des recettes affectées reportées de 2011 à 2012 conformément à l'article 10 du règlement (CE) n° 1605/2002 du Conseil.

(2) RA: recettes affectées à recevoir. Aucun montant ne figure sur la ligne des recettes (p.m.)⁴, mais le montant prévisionnel est indiqué dans les commentaires du budget.

(3) 78 % des crédits d'engagement portent sur les dépenses du domaine politique 17 (mesures vétérinaires et phytosanitaires - Santé et protection des consommateurs). Le reste se répartit entre la stratégie politique et la coordination relevant du domaine politique 05 (Agriculture et développement rural: 15 %) et les marchés de la pêche du domaine politique 11 (Affaires maritimes et pêche: 7 %).

(4) Ces recettes sont utilisées pour fournir des crédits de paiement au profit du Fonds de restructuration de l'industrie du sucre. Ce fonds a été clôturé le 30 septembre 2012.

⁴

p.m.: «pour mémoire».

2.1.2. Exécution budgétaire des crédits disponibles au titre de l'exercice financier 2012

En euros

	Exécution des crédits d'engagement	Exécution des crédits de paiement
Gestion partagée (1)	44 495 484 915.34	44 495 484 915.34
Dépenses en gestion directe centralisée	359 808 478.00	347 851 305.54
Total (y compris Fonds de restructuration de l'industrie du sucre)	44 855 293 393.34	44 843 336 220.88
Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	109 698 527.03	109 698 527.03
Total (à l'exclusion du Fonds de restructuration de l'industrie du sucre)	44 745 594 866.31	44 733 637 693.85

(1) Montants engagés. Engagements et paiements moins les recettes affectées reçues pour la gestion partagée: 43 588 043 789.62 EUR.

Pour l'exercice 2012, le montant effectif des crédits d'engagement utilisés s'est élevé à 44 855 293 393,34 EUR et celui des crédits de paiement à 44 843 336 220,88 EUR.

2.1.3. Exécution des crédits budgétaires votés – Dépenses effectuées par la Commission en gestion directe centralisée

En euros

Dépenses en gestion directe centralisée	Crédits d'engagement	Dégagements	Crédits de paiement	Reports sur 2013 (2)
Crédits (C1) (1)	363 388 305.00	-	362 692 769.11	-
Exécution (C1)	358 622 779.47	-	341 045 358.37	16 140 424.02
Crédits annulés	4 765 525.53	-	5 506 986.72	-

(1) C1 indique les crédits votés au budget. Ce montant inclut le budget rectificatif n° 6/2012 impliquant des transferts vers le/en provenance du FEAGA: -65 349 000,00 EUR pour les crédits d'engagement et 27 614 720,11EUR pour les crédits de paiement.

(2) Report à 2013 uniquement pour les crédits non dissociés.

Le budget 2012 prévoyait des crédits d'engagement de 363,4 millions d'EUR pour les dépenses en gestion directe centralisée. Un montant de 358,6 millions d'EUR a été engagé en 2012. Le solde de ces crédits, soit 4,8 millions d'EUR, a été annulé. 74,4 % des crédits d'engagement portent sur les dépenses relevant du domaine politique 17 (mesures vétérinaires et phytosanitaires). Le reste se répartit entre le domaine politique 05 [agriculture et développement rural (17,2 %)] et le domaine politique 11 [pêche (8,4 %)].

La majorité des crédits d'engagement du FEAGA exécutés en ce qui concerne les dépenses effectuées par la Commission en gestion directe sont des crédits dissociés. Le report automatique à 2013, qui concerne uniquement des crédits non dissociés, s'élève à 16,1 millions d'EUR.

2.2. Paiements mensuels

2.2.1. Paiements mensuels aux États membres dans le cadre de la gestion partagée

2.2.1.1. Paiements mensuels sur la prise en compte des dépenses

L'article 15 du règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil du 21 juin 2005 relatif au financement de la politique agricole commune⁵ dispose que «*les paiements mensuels sont effectués par la Commission [...] pour les dépenses effectuées par les organismes payeurs agréés des États membres au cours du mois de référence*». Les paiements mensuels sont versés à l'État membre au plus tard le troisième jour ouvrable du deuxième mois qui suit celui au cours duquel les dépenses ont été effectuées.

Les paiements mensuels visent à rembourser les dépenses nettes (après déduction des recettes) ayant déjà été effectuées et sont mis à disposition sur la base des déclarations mensuelles transmises par les États membres⁶. La prise en compte mensuelle des dépenses et des recettes est soumise à des vérifications et corrections fondées sur la déclaration détaillée⁷. En outre, ces paiements deviennent définitifs après les vérifications de la Commission dans le cadre de la procédure d'apurement des comptes.

Les paiements effectués par les États membres du 16.10.2011 au 15.10.2012 sont couverts par le système des paiements mensuels. Les paiements restants sont effectués directement par la Commission pour un nombre limité de mesures.

Pour l'exercice 2012, le montant net total des paiements mensuels effectués, suite à la déduction de l'apurement et aux autres corrections, s'élevait à 43 588 043 789,62 EUR.

2.2.1.2. Décisions relatives aux paiements mensuels pour 2012

Durant l'exercice 2012, la Commission a adopté douze décisions relatives aux paiements mensuels. En outre, un paiement mensuel supplémentaire, adaptant ceux déjà accordés pour les dépenses totales imputables à l'exercice, a été décidé en décembre 2012.

3. EXÉCUTION DU BUDGET 2012 DU FEAGA

3.1. Utilisation des crédits budgétaires du FEAGA

Les engagements budgétaires de 2012 ont été exécutés en totalité et les crédits de paiement à hauteur de 99,9 %, après la prise en compte des recettes affectées de l'exercice reporté et à l'exclusion de l'exécution du Fonds de restructuration de l'industrie du sucre.

En effet, l'exécution du budget s'est élevée à 44 745,6 millions d'EUR. Ces dépenses ont été financées par les crédits initiaux du budget, au moyen du montant total des recettes affectées s'élevant à 441,5 millions d'EUR reporté de 2011 et au moyen d'une partie des recettes affectées perçues en 2012, d'un montant de 408,9 millions d'EUR sur un total de 899,6 millions d'EUR.

⁵ JO L 209 du 11.8.2005, p. 1.

⁶ Les déclarations mensuelles de dépenses sont transmises par les États membres lors de la déclaration communiquée le 10 du mois N+1.

⁷ Les déclarations détaillées sont transmises tous les mois par les États membres (voir tableau 104), le 20 du mois N+1.

Pour ce qui est du domaine politique 05 (Agriculture et développement rural), les dépenses consacrées aux mesures de marché se sont élevées à 3 406 millions d'EUR et celles consacrées aux aides directes à 40 880 millions d'EUR. Les dépenses consacrées à certaines mesures de marché et aides directes ont dépassé les crédits budgétaires votés; elles ont été couvertes en partie par des transferts de crédits provenant d'autres postes budgétaires et en partie par les recettes affectées au budget du FEAGA.

En outre, le montant total des opérations budgétaires susmentionnées comprend les dépenses correspondant aux mesures de marché concernant la pêche (domaine politique 11), à concurrence de 30,5 millions d'EUR, ainsi que des dépenses de 268,4 millions d'EUR correspondant aux mesures vétérinaires et phytosanitaires (domaine politique 17).

Pour plus de détails sur l'exécution budgétaire par domaine politique, voir l'annexe 3.

L'annexe 5 présente la ventilation des dépenses au titre des mesures de marché, des paiements directs et de l'audit des dépenses agricoles, par article et par État membre.

4. COMMENTAIRES SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET 2012 DU FEAGA

Un bref commentaire relatif à l'exécution des crédits budgétaires 2012 du FEAGA et à l'utilisation des recettes affectées disponibles en 2012 est présenté ci-après sur la base des données figurant à l'annexe 3.

4.1. Chapitre 05 02: interventions sur les marchés agricoles

4.1.1. Introduction

Le montant total des paiements pour ce chapitre budgétaire s'est élevé à 3 406 millions d'EUR et a été financé par les crédits votés au budget (à hauteur de 3 230,8 millions d'EUR), ainsi que par des recettes affectées (à hauteur de 177,4 millions d'EUR), ayant servi à couvrir les dépenses effectuées dans le secteur des fruits et légumes. Le solde des recettes affectées collectées en 2012, qui s'élève à 143,4 millions d'EUR a été reporté à 2013. (NB: Des précisions pour ce secteur figurent au point 4.1.3 ci-après). Dans les postes pour lesquels les crédits budgétaires ont été sous-utilisés, les crédits disponibles ont été transférés vers d'autres postes du budget afin de couvrir les dépenses supplémentaires, selon les besoins.

4.1.2. Programmes alimentaires

Les États membres ont mis en œuvre pratiquement l'intégralité du plan 2012 pour la distribution de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies. En outre, les États membres ont acquitté les montants restant dus concernant les frais de transport et les coûts administratifs liés aux plans des années précédentes. Il en a résulté un dépassement des crédits du budget 2012 de 15,1 millions d'EUR.

4.1.3. Fruits et légumes

Les dépenses dans ce secteur se sont chiffrées à 1 071,2 millions d'EUR et les dépassements s'expliquent principalement par les dépenses supportées par les États membres pour l'aide à la pré-reconnaissance des groupements de producteurs en raison du grand nombre de groupements de producteurs qui ont accédé ce régime à la suite de la notification des États membres en janvier 2011, qui constituait la base de l'estimation budgétaire pour 2012. En ce qui concerne les fonds opérationnels des organisations de producteurs, les dépenses des États membres ont été inférieures aux

besoins estimés du budget 2012 parce que leurs paiements correspondant aux premières tranches pour des plans approuvés au titre de 2012 ont été moins importants que prévu initialement et qu'ils n'ont finalement pas couvert un montant résiduel estimé dans le cadre des mesures liées à l'E-coli. Enfin, pour les dépenses relatives au programme en faveur de la consommation de fruits à l'école, certains États membres ont effectué des dépenses dont le niveau est resté inférieur à la dotation budgétaire pour l'année scolaire 2011/2012, tandis que pour l'année scolaire 2012/2013, qui a débuté le 1^{er} août 2012, aucune dépense n'a été effectuée par les États membres avant la fin de l'exercice budgétaire 2012. Ces dépenses seront effectuées et déclarées dans le cadre du budget 2013.

4.1.4. Produits du secteur vitivinicole

La principale mesure financée dans ce secteur concerne les programmes d'aide nationaux au secteur vitivinicole pour lesquels deux États membres ont effectué des dépenses légèrement inférieures aux montants prévus dans leurs programmes. En revanche, tous les autres programmes prévus dans le cadre de ce régime ont été pleinement mis en œuvre, ce qui a entraîné une mise en œuvre globale de plus de 98,4 % des crédits de 2012 prévus. Les dépenses effectuées par les États membres pour le paiement des montants restant dus au titre du régime d'arrachage, qui a pris fin en 2011, ont été inférieures au montant prévu dans le budget.

4.1.5. Lait et produits laitiers

La sous-exécution pour le secteur est essentiellement imputable à la diminution des dépenses effectuées par les États membres pour les aides au stockage privé de beurre en raison de la diminution du volume de beurre entreposé sous ce régime et pour le régime de distribution de lait aux écoles parce que les quantités distribuées ont été moins importantes que celles retenues dans le budget 2012. Toutefois, il convient de rappeler que le budget 2012 pour ce poste a été augmenté de 9 millions d'EUR par l'autorité budgétaire par rapport aux besoins initiaux de 81 millions d'EUR demandés par la Commission dans sa lettre rectificative n° 3/2012.

4.1.6. Viande bovine

La diminution des taux de restitutions à l'exportation pour les viandes et les animaux vivants qui est intervenue en avril 2012 a conduit à une sous-exécution du budget dans cet article correspondant à 7,5 millions d'EUR pour les exportations de viandes fraîches et congelées et de 1,3 million d'EUR pour les exportations d'animaux vivants.

4.2. Chapitre 05 03: aides directes

Les crédits votés au budget 2012 pour ce chapitre s'élevaient à 40 510,7 millions d'EUR et les paiements se sont élevés à environ 40 880 millions d'EUR. Le montant des dépenses du FEAGA pour 2012 a augmenté par rapport au niveau de 2011, essentiellement en raison de l'introduction progressive et continue de ces aides dans l'UE-12 au cours de cet exercice. Il était prévu de financer une partie du régime de paiement unique par des recettes affectées, ce qui a entraîné ce dépassement apparent couvert par ces recettes comme prévu. Des transferts de crédits votés provenant d'autres postes budgétaires ont couvert les dépenses effectuées pour certains autres régimes dans ce chapitre.

4.3. Chapitre 05 07: Audit des dépenses agricoles

4.3.1. Article 05 07 01: Contrôle des dépenses agricoles

Cet article couvre principalement les montants crédités au budget du FEAGA à la suite des corrections effectuées dans le cadre de l'apurement des comptes et en raison du non-respect des délais de paiement aux bénéficiaires. Toutefois, cette année, la Commission a procédé à des corrections positives apportées à la comptabilité des Etats membres, soit environ 28,5 millions d'EUR, y compris les corrections négatives imposées aux États membres à la suite des sanctions pour non-respect des délais de paiement au titre du poste budgétaire 05 07 01 06. Le budget 2012 adopté par l'autorité budgétaire s'élevait à -200 millions d'EUR pour l'apurement négatif des corrections des comptes dans le même poste budgétaire. La Commission a clôturé ce compte en transférant des crédits votés d'un montant de 228,6 millions d'EUR provenant d'autres postes budgétaires qui ont fait l'objet d'une sous-exécution.

En ce qui concerne l'apurement de conformité des comptes des exercices antérieurs, des corrections positives à hauteur de 36,2 millions d'EUR ont été effectuées par la Commission au cours de l'exercice. Le budget 2012 n'avait pas prévu de crédits pour ces corrections positives qui ont finalement été financées par le transfert de crédits votés à concurrence du même montant en provenance d'autres postes budgétaires.

5. EXÉCUTION DES RECETTES AFFECTÉES

5.1. Recettes affectées au FEAGA

Les recettes affectées effectivement reportées de 2011 à 2012 s'élevaient à 441,5 millions d'EUR; elles ont été entièrement utilisées pour financer les dépenses de l'exercice budgétaire 2012 conformément à l'article 10 du règlement financier. Ce montant a couvert des dépenses s'élevant à 10,8 millions d'EUR pour les fonds opérationnels destinés aux organisations de producteurs dans le secteur des fruits et légumes et à 430,7 millions d'EUR pour le régime de paiement unique.

En ce qui concerne les recettes affectées perçues en 2012, l'annexe 4-I indique qu'elles se sont élevées à 899,6 millions d'EUR et provenaient:

- des corrections au titre de la procédure d'apurement de conformité, d'un montant d'environ 674,8 millions d'EUR;
- des recettes résultant de la correction d'irrégularités, d'un montant d'environ 160,7 millions d'EUR;
- des recettes au titre du prélèvement sur le lait, d'un montant d'environ 64,1 millions d'EUR.

Une partie des recettes affectées collectées en 2012, à concurrence de 408,9 millions d'EUR, a été utilisée au cours de l'exercice. Un montant d'environ 166,5 millions d'EUR a été utilisé pour couvrir des dépenses effectuées pendant l'exercice pour les fonds opérationnels des organisations de producteurs dans le secteur des fruits et légumes, tandis que le solde de 242,4 millions d'EUR a été utilisé pour couvrir les dépenses effectuées en cours d'exercice, au titre des aides directes.

Le solde des recettes affectées perçues en 2012 (à savoir 490,7 millions d'EUR) a été automatiquement reporté sur le budget 2013 afin de couvrir les besoins budgétaires de ce nouvel exercice.

Pour plus de détails, voir les annexes 4-I et 4-II.

5.2. Recettes affectées concernant des montants temporaires au titre de la restructuration du secteur du sucre

Conformément à la législation, aucun nouveau montant temporaire n'a été perçu au titre de la restructuration auprès des États membres depuis novembre 2009. Toutefois, un montant de 7,8 millions d'EUR a été déclaré en 2012 pour des irrégularités. Par conséquent, le total des recettes affectées disponibles pour le Fonds de restructuration de l'industrie du sucre est égal à ce montant, majoré du montant de EUR 856,8 millions d'EUR, qui a été reporté de 2011 et qui était supérieur au montant de 832,2 millions d'EUR prévu dans le budget 2012, étant donné que les États membres ont effectué des paiements moins importants que prévu à la fin 2011. Après le remboursement aux États membres du montant net de 109,7 millions d'EUR supporté au titre du Fonds de restructuration de l'industrie du sucre (voir point 6.3 ci-après), le solde d'environ 754,9 millions d'EUR est resté disponible après l'expiration du Fonds de restructuration temporaire, le 30 septembre 2012. Conformément à l'article 1^{er}, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 320/2006, ce montant est devenu une recette affectée au FEAGA.

Pour plus de détails, voir les annexes 4-I et 4-II.

5.3. Fonds de restructuration de l'industrie du sucre

Un montant net de 109,7 millions d'EUR a été remboursé aux États membres pour les paiements effectués concernant des aides relatives à des mesures de restructuration, des aides à la diversification ou des aides au raffinage du sucre. Le montant remboursé aux États membres pour ces aides a été prélevé sur le montant des recettes affectées mentionné au point 5.2 ci-dessus.

Pour plus de détails, voir l'annexe 3.

6. VENTILATION PAR TYPE DE DÉPENSES

Les dépenses totales du FEAGA (à l'exclusion du Fonds de restructuration de l'industrie du sucre) s'élèvent au total à 44 745,6 millions d'EUR. Les montants correspondant aux principales catégories du rapport, ainsi que le pourcentage que ces dépenses représentent dans les dépenses totales du FEAGA pour 2012, sont indiqués ci-dessous.

Stockage

Les dépenses de stockage ont atteint 17,4 millions d'EUR. Ce montant correspond principalement aux dépenses effectuées pour le stockage privé du beurre et l'huile d'olive.

Restitutions à l'exportation

Les dépenses consacrées aux restitutions à l'exportation se sont établies à 146,7 millions d'EUR, soit 0,3 % du total, et concernaient principalement la viande bovine, la volaille, la viande porcine, les oeufs et les produits hors annexe I.

Autres mesures de marché

En plus du stockage et des restitutions à l'exportation, les dépenses liées aux autres mesures de marché se sont élevées à 3 344,5 millions d'EUR, soit 7,5 % du total de l'exercice. Cette catégorie regroupe principalement les dépenses concernant les céréales, les programmes alimentaires, l'huile d'olive, les fruits et légumes, le vin, les POSEI, les fourrages séchés, le lait et les produits laitiers, la viande bovine et la

viande porcine. Ces dépenses comprennent d'autres montants mineurs et les corrections consécutives à l'apurement financier des comptes.

Paielements directs

Les dépenses correspondant aux paiements directs se sont élevées à 40,880 milliards d'EUR, soit 91,4 % du total.

Dépenses directes en gestion centralisée

Ces dépenses, dont le montant (359,8 millions d'EUR) représente 0,8 % du total, ont été effectuées directement par la Commission; il s'agit principalement de dépenses liées aux mesures vétérinaires et phytosanitaires, ainsi qu'aux contrôles de la comptabilité des exploitations et aux enquêtes sur la structure des exploitations agricoles, aux informations sur la PAC, etc.

Développement rural au titre de l'ex-FEOGA section «Garantie»

Il n'est plus possible de prévoir des crédits d'engagement pour ces programmes. Les États membres clôturent actuellement ces programmes et récupèrent les montants indûment versés. Le montant net définitif récupéré au titre de cet article s'est élevé à 2,8 millions d'EUR.

L'évolution de cette ventilation par type de dépenses pour la période 2007-2012 est présentée à l'annexe 6.

ANNEXE 1
FEAGA- Procédure budgétaire pour 2012

En millions d'EUR

Titre	Chapitre	Article	Rubrique	PB ***		PB position du Conseil		Lettre rectificative n° 3		PB Position**** du PE		BUDGET	
				CE*	CP**	CE*	CP**	CE*	CP**	CE*	CP**	CE*	CP**
05	01		DÉPENSES ADMINISTRATIVES DU DOMAINE POLITIQUE AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL	8,75	8,75	7,55	7,55	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75
05	01	04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique Agriculture et développement rural (1)	8,75	8,75	7,55	7,55	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75	8,75
05	02		INTERVENTIONS SUR LES MARCHÉS AGRICOLES (6)	3.146,91	3.146,68	2.985,89	2.985,66	3.221,81	3.221,58	3.418,73	3.418,50	3.230,81	3.230,52
05	02	01	Céréales	41,00	41,00	41,00	41,00	43,00	43,00	41,00	41,00	43,00	43,00
05	02	02	Riz	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm
05	02	03	Restitutions pour les produits hors annexe 1	14,00	14,00	14,00	14,00	12,00	12,00	14,00	14,00	12,00	12,00
05	02	04	Programmes alimentaires	500,10	500,10	500,06	500,06	500,10	500,10	500,10	500,10	500,10	500,10
05	02	05	Sucre	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20
05	02	06	Huile d'olive	48,50	48,50	46,50	46,50	68,50	68,50	57,50	57,50	68,50	68,50
05	02	07	Plantes textiles	28,00	28,00	28,00	28,00	27,00	27,00	28,00	28,00	27,00	27,00
05	02	08	Fruits et légumes (2)	742,10	742,10	616,10	616,10	788,00	788,00	992,10	992,10	788,00	788,00
05	02	09	Produits du secteur vitivinicole	1.105,90	1.105,90	1.084,10	1.084,10	1.108,90	1.108,90	1.105,90	1.105,90	1.108,90	1.108,90
05	02	10	Promotion	52,41	52,18	49,23	49,00	55,41	55,18	56,23	56,00	55,41	55,12
05	02	11	Autres mesures/produits végétaux	345,50	345,50	345,50	345,50	356,50	356,50	345,50	345,50	356,50	356,50
05	02	12	Lait et produits laitiers	92,10	92,10	87,10	87,10	82,10	82,10	101,10	101,10	91,10	91,10
05	02	13	Vande bovine	45,10	45,10	43,10	43,10	46,10	46,10	45,10	45,10	46,10	46,10
05	02	14	Vande ovine et caprine	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm
05	02	15	Vande porcine, œufs et volailles, apiculture et autres produits	131,00	131,00	130,00	130,00	133,00	133,00	131,00	131,00	133,00	133,00
05	03		AIDES DIRECTES	40.673,70	40.673,70	40.647,20	40.647,20	40.510,70	40.510,70	40.673,70	40.673,70	40.510,70	40.510,70
05	03	01	Aides directes découplées (3)	37.354,00	37.354,00	37.354,00	37.354,00	37.189,00	37.189,00	37.354,00	37.354,00	37.189,00	37.189,00
05	03	02	Autres aides directes	3.317,70	3.317,70	3.291,20	3.291,20	3.320,70	3.320,70	3.317,70	3.317,70	3.320,70	3.320,70
05	03	03	Montants d'aide supplémentaires	2,00	2,00	2,00	2,00	1,00	1,00	2,00	2,00	1,00	1,00
05	04		DÉVELOPPEMENT RURAL	pm	0,44	pm	0,44	pm	0,44	pm	0,44	pm	0,41
05	04	01	Développement rural financé par le FEAGA, section «Garantie» - Période de programmation 2000 à 2006 (4)	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm
05	04	03	Ressources génétiques végétales et animales - Achèvement des actions antérieures	pm	0,44	pm	0,44	pm	0,44	pm	0,44	pm	0,41
05	07		AUDIT DES DÉPENSES AGRICOLES	-61,70	-61,70	-399,30	-399,30	-61,70	-61,70	-61,70	-61,70	-192,70	-192,70
05	07	01	Contrôle des dépenses agricoles (5)	-62,50	-62,50	-400,10	-400,10	-62,50	-62,50	-62,50	-62,50	-193,50	-193,50
05	07	02	Règlement des litiges	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
05	08		STRATÉGIE POLITIQUE ET COORDINATION DU DOMAINE POLITIQUE «AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL (6)	45,81	45,50	39,60	34,29	45,81	45,50	45,81	45,50	45,81	43,65
05	08	01	Réseau d'information comptable agricole (RICA)	14,41	13,26	14,41	13,26	14,41	13,26	14,41	13,26	14,41	12,57
05	08	02	Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles	20,24	21,13	15,24	11,13	20,24	21,13	20,24	21,13	20,24	20,03
05	08	03	Restructuration des systèmes d'enquêtes agricoles	1,46	1,41	1,46	1,41	1,46	1,41	1,46	1,41	1,46	1,34
05	08	06	Actions d'information sur la politique agricole commune	8,00	8,00	7,00	7,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
05	08	09	FEAGA - Assistance technique opérationnelle	1,71	1,71	1,49	1,49	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71	1,71
FEAGA - domaine politique 05 (Agriculture et développement rural)				43.813,47	43.813,37	43.280,94	43.275,83	43.725,37	43.725,27	44.085,29	44.085,19	43.603,37	43.601,33
FEAGA - domaine politique 11 (Affaires maritimes et pêche)				30,50	30,70	30,50	30,70	30,50	30,70	30,50	30,70	30,50	29,14
FEAGA - domaine politique 17 (Santé et protection des consommateurs)				335,77	258,77	332,77	228,77	335,77	258,77	335,77	258,77	335,77	245,51
TOTAL DES CRÉDITS 2012 DU FEAGA				44.179,74	44.102,84	43.644,20	43.535,30	44.091,64	44.014,74	44.451,56	44.374,66	43.969,64	43.875,98
05	02	16	Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm	pm
TOTAL DES CRÉDITS 2012				44.179,74	44.102,84	43.644,20	43.535,30	44.091,64	44.014,74	44.451,56	44.374,66	43.969,64	43.875,98

(1) Le poste budgétaire concernant le FEAGA est le 05 01 04 01.

(2) Besoins additionnels à couvrir par des recettes affectées: estimés pour le PB à 291 millions d'EUR, estimés pour la LR et pour le budget à 310 millions d'EUR.

(3) Besoins additionnels à couvrir par des recettes affectées: estimés pour le PB à 500 millions d'EUR, estimés pour la LR et pour le budget à 700 millions d'EUR.

(4) Actions de développement rural financées par l'ex-Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section «Garantie» (FEAGA) - période de programmation 2000-2006.

(5) Contrôle des dépenses agricoles: article 05 07 01, sauf les postes 05 07 01 10 et 05 07 01 11.

(6) Les lignes budgétaires 05 02 17, 05 08 10 et 05 08 11 concernent des projets pilotes et sont exclues.

* CE: Crédits d'engagement

** CP: Crédits de paiement

*** PB: Projet de budget

**** PE: Parlement européen

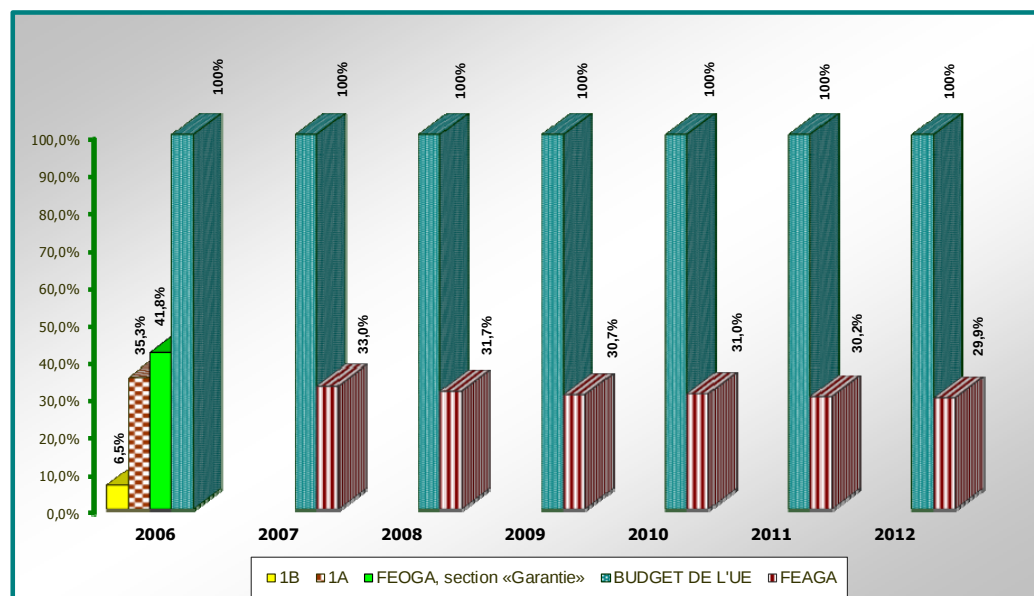
ANNEXE 2

PART DU BUDGET DU FONDS EUROPÉEN AGRICOLE DE GARANTIE (FEAGA) DANS LE BUDGET TOTAL DE L'UE EXERCICES FINANCIERS 2006 À 2012 (*)

Crédits d'engagement

EXERCICE BUDGÉ	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
BUDGET de l'Union européenne	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE, SECTION «GARANTIE» (FEOGA)	41,8%						
dont 1A	35,3%						
dont 1B	6,5%						
Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)		33,0%	31,7%	30,7%	31,0%	30,2%	29,9%

(*) Exercice financier 2006: Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section «Garantie» (FEOGA). Exercices financiers 2007 à 2012: Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)



ANNEXE 3
ANALYSE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE – EXERCICE 2012

Crédits d'engagement

T	C	A	RUBRIQUE	BUDGET 2012 ADOPTÉ	BUDGET RECTIFICATIF N° 6/2012 (1)	RECETTES AFFECTÉES	TRANSFERTS	TOTAL DES CRÉDITS DISPONIBLES	EXÉCUTION 2012	DIFFÉRENCE EXÉCUTION / TOTAL DES CRÉDITS DISPONIBLES	RECETTES AFFECTÉES REPORTÉES À 2013	DIFFÉRENCE EXÉCUTION / TOTAL DES CRÉDITS DISPONIBLES APRÈS REPORT À 2013 DES RECETTES AFFECTÉES	% D'EXÉCUTION / TOTAL DES CRÉDITS DISPONIBLES APRÈS REPORT À 2013 DES RECETTES AFFECTÉES
				(1)	(2)	(3)	(4)	5) = (1) + (2) + (3) + (4)	(6)	(7) = (5) - (6)	(8)	(9) = (7) - (8)	(10) = ((6) + (8)) / (5)
05	01		DÉPENSES ADMINISTRATIVES DU DOMAINE POLITIQUE AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL	8.750.000	0	0	0	8.750.000	8.023.458	726.542	0	726.542	92%
05	01	04	Dépenses d'appui **	8.750.000	0	0	0	8.750.000	8.023.458	726.542	0	726.542	92%
05	02		INTERVENTIONS SUR LES MARCHÉS AGRICOLES	3.230.810.000	0	320.767.945	0	3.551.577.945	3.406.012.198	145.565.746	143.464.435	2.101.312	100%
05	02	01	Céréales	43.000.000	0	0	-1.050.000	41.950.000	41.872.912	77.088	0	77.088	100%
05	02	02	Riz	p.m.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05	02	03	Restitutions pour les produits hors annexe 1	12.000.000	0	0	-2.850.000	9.150.000	9.124.354	25.646	0	25.646	100%
05	02	04	Programmes alimentaires	500.100.000	0	0	15.100.000	515.200.000	515.071.433	128.567	0	128.567	100%
05	02	05	Sucre	1.200.000	0	0	-1.300.000	-100.000	-234.393	134.393	0	134.393	-
05	02	06	Huile d'olive	68.500.000	0	0	-12.860.000	55.640.000	55.348.592	291.408	0	291.408	99%
05	02	07	Plantes textiles	27.000.000	0	0	-1.800.000	25.200.000	25.161.019	38.981	0	38.981	100%
05	02	08	Fruits et légumes	788.000.000	0	320.767.945	106.060.000	1.214.827.945	1.071.205.233	143.622.712	143.464.435	158.277	100%
05	02	09	Produits du secteur vitivinicole	1.108.900.000	0	0	-36.600.000	1.072.300.000	1.072.049.939	250.061	0	250.061	100%
05	02	10	Promotion	55.410.000	0	0	-6.600.000	48.810.000	48.713.064	96.936	0	96.936	100%
05	02	11	Autres mesures/produits végétaux	356.500.000	0	0	-27.300.000	329.200.000	328.933.960	266.040	0	266.040	100%
05	02	12	Lait et produits laitiers	91.100.000	0	0	-23.700.000	67.400.000	67.010.258	389.742	0	389.742	99%
05	02	13	Viande bovine	46.100.000	0	0	-8.700.000	37.400.000	37.334.526	65.474	0	65.474	100%
05	02	14	Viande ovine et caprine	p.m.	0	0	0	0	0	0	0	0	-
05	02	15	Viande porcine, œufs et volailles, apiculture et autres produits animaux	133.000.000	0	0	1.600.000	134.600.000	134.421.301	178.699	0	178.699	100%
05	03		AIDES DIRECTES	40.510.700.000	0	1.020.327.869	-300.900.000	41.230.127.869	40.880.030.201	350.097.668	347.199.283	2.898.385	100%
05	03	01	Aides directes découplées	37.189.000.000	0	1.020.327.869	-196.300.000	38.013.027.869	37.665.465.015	347.562.854	347.199.283	363.571	100%
05	03	02	Autres aides directes	3.320.700.000	0	0	-104.300.000	3.216.400.000	3.213.926.784	2.473.216	0	2.473.216	100%
05	03	03	Montants d'aide supplémentaires	1.000.000	0	0	-300.000	700.000	638.402	61.598	0	61.598	91%
05	04		DÉVELOPPEMENT RURAL	0	0	0	-2.400.000	-2.400.000	-2.798.803	398.803	0	398.803	-
05	04	01	Développement rural financé par le FEOGA, section «Garantie» - Période de programmation 2000 à 2006	p.m.	0	0	-2.400.000	-2.400.000	-2.798.803	398.803	0	398.803	-
05	04	03	Autres mesures	p.m.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05	07		AUDIT DES DÉPENSES AGRICOLES	-192.700.000	0	0	303.300.000	110.600.000	110.368.307	231.693	0	231.693	100%
05	07	01	Contrôle des dépenses agricoles	-193.500.000	0	0	264.900.000	71.400.000	71.234.307	165.693	0	165.693	100%
05	07	02	Règlement des litiges	800.000	0	0	38.400.000	39.200.000	39.134.000	66.000	0	66.000	100%
05	08		STRATÉGIE POLITIQUE ET COORDINATION DU DOMAINE POLITIQUE «AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL»- CP ***	45.810.537	0	99.227	0	45.909.764	45.076.390	833.374	59.067	774.307	98%
05	08	01	Réseau d'information comptable agricole (RICA)	14.410.160	0	0	-51.000	14.359.160	14.281.020	78.140	0	78.140	99%
05	08	02	Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles	20.235.377	0	99.227	0	20.334.604	19.913.904	420.700	59.067	361.633	98%
05	08	03	Restructuration des systèmes d'enquêtes agricoles	1.460.000	0	0	51.000	1.511.000	1.511.000	0	0	0	100%
05	08	06	Actions d'information sur la politique agricole commune	8.000.000	0	0	0	8.000.000	7.905.658	94.342	0	94.342	99%
05	08	09	FEAGA - Assistance technique opérationnelle	1.705.000	0	0	0	1.705.000	1.464.808	240.192	0	240.192	86%
11	01		DÉPENSES ADMINISTRATIVES DU DOMAINE POLITIQUE «AFFAIRES MARITIMES ET PÊCHE»	500.000	0	0	71.000	571.000	529.453	41.547	0	41.547	93%
11	01	04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Affaires maritimes et pêche»	500.000	0	0	71.000	571.000	529.453	41.547	0	41.547	93%
11	02		MARCHÉS DE LA PÊCHE	29.996.768	0	0	0	29.996.768	29.943.457	53.311	0	53.311	100%
11	02	01	Interventions pour les produits de la pêche	15.000.000	0	0	0	15.000.000	14.946.689	53.311	0	53.311	100%
11	02	03	Programme «pêche» en faveur des régions ultrapériphériques	14.996.768	0	0	0	14.996.768	14.996.768	0	0	0	100%
17	01		DÉPENSES ADMINISTRATIVES DANS LE DOMAINE VÉTÉRINAIRE	2.770.000	0	0	0	2.770.000	2.643.768	126.232	0	126.232	95%
17	01	04	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Santé et protection des consommateurs»	2.770.000	0	0	0	2.770.000	2.643.768	126.232	0	126.232	95%
17	03		SANTÉ PUBLIQUE	p.m.	0	0	0	0	0	0	0	0	-
17	03	02	Fonds communautaire du tabac — Paiements directs par l'Union	p.m.	0	0	0	0	0	0	0	0	-
17	04		SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, SANTÉ ANIMALE, BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX ET SANTÉ DES PLANTES	333.000.000	-65.420.000	6.927.047	0	274.507.047	265.766.437	8.740.610	5.741.349	2.999.261	99%
17	04	01	Programmes d'éradication et de surveillance des maladies animales ainsi que de surveillance de l'état physique des animaux pouvant présenter un risque pour la santé publique lié à un facteur extérieur	259.000.000	-57.640.000	6.564.197	0	207.924.197	202.178.258	5.745.939	5.741.349	4.590	100%
17	04	02	Autres actions dans les domaines vétérinaire, du bien-être des animaux et de la santé publique	18.000.000	0	10.069	860.000	18.870.069	18.867.576	2.493	0	2.493	100%
17	04	03	Fonds d'urgence vétérinaire ainsi que pour d'autres contaminations animales présentant un risque pour la santé publique	10.000.000	-4.400.000	0	0	5.600.000	2.613.487	2.986.513	0	2.986.513	47%
17	04	04	Mesures phytosanitaires	14.000.000	0	0	-1.200.000	12.800.000	12.800.000	0	0	0	100%
17	04	07	Sécurité des aliments pour animaux et des denrées alimentaires et activités connexes	32.000.000	-3.380.000	352.781	340.000	29.312.781	29.307.115	5.666	0	5.666	100%
TOTAL 2012 FEAGA- FONDS EUROPÉEN AGRICOLE DE GARANTIE				43.969.637.305	-65.420.000	1.348.122.088	71.000	45.252.410.393	44.745.594.866	506.815.527	496.464.134	10.351.393	100%
05	02	16	Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	p.m.	0	864.657.113	0	864.657.113	109.698.527	754.958.586	754.958.586	0	100%
05	02	17	Soutien aux agriculteurs ****	2.500.000	0	0	0	2.500.000	0	2.500.000	0	2.500.000	0%
05	08	10	Évaluer les coûts pour le consommateur final de la législation de l'UE dans les domaines de l'environnement, du bien-être des animaux et de la sécurité alimentaire ****	p.m.	0	0	0	0	0	0	0	0	-
05	08	11	Échange de bonnes pratiques pour la simplification de la conditionnalité ****	1.000.000	0	0	0	1.000.000	0	1.000.000	0	1.000.000	0%
TOTAL 2012				43.973.137.305	-65.420.000	2.212.779.201	71.000	46.120.567.506	44.855.293.393	1.265.274.113	1.251.422.720	13.851.393	100%

(*) T = Titre / C = Chapitre / A = Article.

(**) Le poste budgétaire concernant le FEAGA est le 05 01 04 01.

(***) D.P. = domaine politique

(****) Projets pilotes

(1) Pour le FEAGA, le budget rectificatif n° 6/2012 ne concerne que les postes 17 04 01 01, 17 04 03 01 et 17 04 07 01: les crédits d'engagement ont été réduits respectivement de 57,64 Mio EUR, 4,40 Mio EUR et 3,38 Mio EUR.

ANNEXE 4-I

Recettes affectées pour le domaine politique 05 (en gestion partagée)* Crédits C4

Crédits d'engagement					Recettes affectées pour le domaine politique 05 (en gestion partagée) - Crédits 04					En EUROS			
Recettes affectées 2012					Utilisation des recettes affectées					Report à 2013			
POSTE	Fon ds	Description	Montant	Lien - Affectation budgétaire			Poste de dépense budgétaire	Fonds	Description			Montant	
				Poste budgétaire	Montant							Détail	Total
					Détail	Total							
CHAPITRE 67: RECETTES CONCERNANT LE FEAGA													
6 7 0 1	IC4	Apurement des comptes du FEAGA – Recettes affectées	674.797.108,67	05 02 08 03	166.600.000,00		05 02 08 03	C4	Fonds opérationnels des organisations de producteurs	166.535.565,22			
				05 02 08 99	143.400.000,00								
				05 03 01 01	242.500.000,00		05 03 01 01	C4	RPU (régime de paiement unique)	242.413.211,57			
				05 03 01 99	122.297.108,67								
					674.797.108,67		408.948.776,79					265.848.331,88	
6 7 0 2	IC4	Irregularités FEAGA - Recettes affectées	160.743.924,61	05 03 01 99	160.743.924,61								
6 7 0 3	IC4	Prélèvement supplémentaire auprès des producteurs laitiers - Recettes affectées	64.071.461,67	05 03 01 99	64.071.461,67								
					224.815.386,28		0,00					224.815.386,28	
6 7 0	IC4	Recettes concernant le FEAGA	899.612.494,95										
6 7	IC4	RECETTES CONCERNANT LE FEAGA * TOTAL Chapitre 67	899.612.494,95		899.612.494,95					408.948.776,79		490.663.718,16	
CHAPITRE 68: MONTANTS TEMPORAIRES AU TITRE DE LA RESTRUCTURATION													
6 8 0 1	IC4	Montants temporaires au titre de la restructuration - Recettes affectées	0,00										
6 8 0 2		Irregularités concernant le Fonds temporaire de restructuration – Recettes affectées	7.828.630,77	05 02 16 01	7.828.630,77		05 02 16 01	C4	Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	-22.993.577,47			
6 8 0 3		Apurement concernant le Fonds temporaire de restructuration – Recettes affectées	0,00										
					7.828.630,77		-22.993.577,47					30.822.208,24	
6 8 0	IC4	Montants temporaires au titre de la restructuration	7.828.630,77										
6 8	IC4	MONTANTS TEMPORAIRES AU TITRE DE LA RESTRUCTURATION	7.828.630,77							-22.993.577,47		30.822.208,24	
TOTAL			907.441.125,72				TOTAL			385.955.199,32	521.485.926,40		

* En gestion directe, pour les engagements de l'article 05 08 02, il existe des recettes affectées (C4) à hauteur de 59 066,99 EUR qui n'ont pas été utilisées et seront reportées à 2013.

Annexe 4-II

Recettes affectées pour le domaine politique 05 (en gestion partagée) Crédits C5

Crédits d'engagement

En EUROS

Credits d'engagement

Recettes affectées 2012							Utilisation des recettes affectées					Report à 2013 *
POSTE	Fonds	Description	Montant	Lien - Affectation budgétaire			Poste de dépense budgétaire	Fonds	Description	Montant		
				Poste budgétaire	Montant					Détail	Total	
					Détail	Total						
CHAPITRE 67: RECETTES CONCERNANT LE FEAGA												
6 7 0 1	IC5	Apurement des comptes du FEAGA – Recettes affectées	10.767.944,74	05 02 08 03	10.767.944,74		05 02 08 03	C5	Fonds opérationnels des organisations de producteurs	10.767.944,74		
						10.767.944,74	10.767.944,74					-
6 7 0 2	IC5	Irregularités FEAGA — Recettes affectées	430.715.373,83	05 03 01 01	430.715.373,83		05 03 01 01	C5	RPU (régime de paiement unique)	430.715.373,83		
6 7 0 3	IC5	Prélèvement supplémentaire auprès des producteurs laitiers - Recettes affectées										
						430.715.373,83	430.715.373,83					-
6 7 0	IC5	Recettes concernant le FEAGA	441.483.318,57									
6 7	IC5	RECETTES CONCERNANT LE FEAGA TOTAL Chapitre 67	441.483.318,57			441.483.318,57					441.483.318,57	
CHAPITRE 68: MONTANTS TEMPORAIRES AU TITRE DE LA RESTRUCTURATION												
6 8 0 1	IC5	Montants temporaires au titre de la restructuration - Recettes affectées	856.828.482,46	05 02 16 01	856.827.897,13		05 02 16 01	C5	Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	132.691.519,17		
						585,33	05 02 16 02	C5	Apurement concernant le Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	585,33		
						856.828.482,46	132.692.104,50					724.136.377,96
6 8 0 2		Irregularités concernant le Fonds temporaire de restructuration – Recettes affectées	0,00									
6 8 0 3		Apurement concernant le Fonds temporaire de restructuration – Recettes affectées	0,00									
6 8 0	IC5	Montants temporaires au titre de la restructuration	856.828.482,46									
6 8	IC5	MONTANTS TEMPORAIRES AU TITRE DE LA RESTRUCTURATION *	856.828.482,46								132.692.104,50	
TOTAL			1.298.311.801,03				TOTAL			574.175.423,07	724.136.377,96	

* Le montant de 724 136 377,96 EUR, comprenant les montants temporaires au titre de la restructuration (crédits C5), a été reporté à titre exceptionnel à 2013.

ANNEXE 5
DÉPENSES PAR ARTICLE ET PAR ÉTAT MEMBRE – EXERCICE 2012

Crédits d'engagement

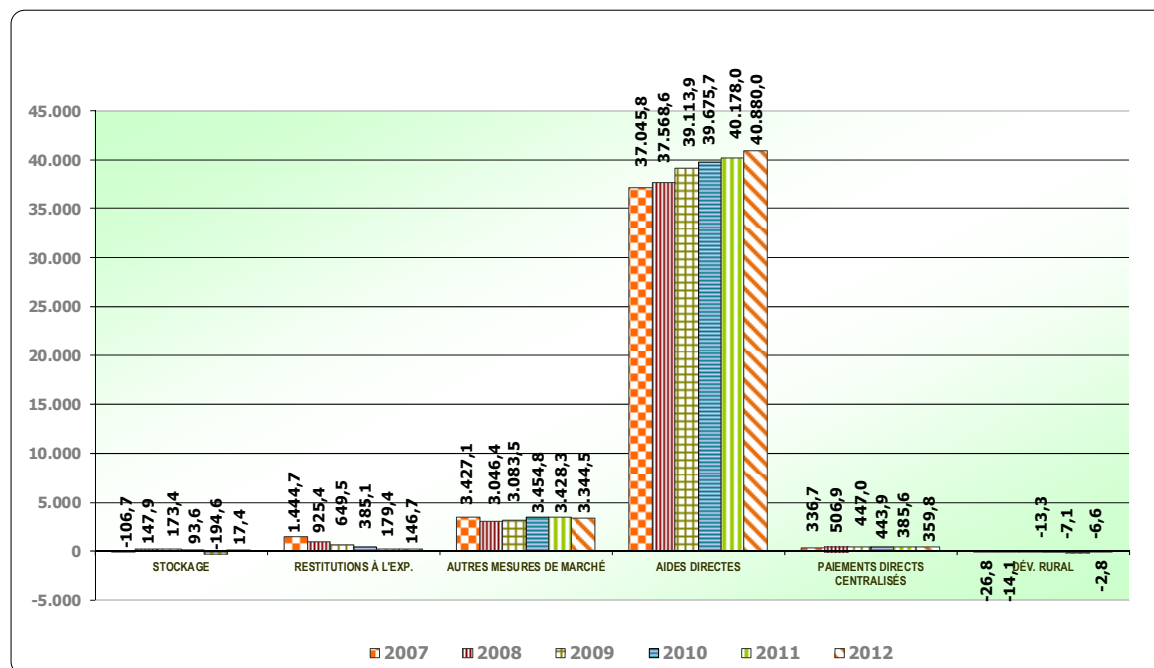
EN MILLIONS D'EUR

Article budgétaire	Rubrique *	BE	BG	CZ	DK	DE	EE	IE	EL	ES	FR	IT	CY	LV	LT	LU	HU	MT	NL	AT	PL	PT	RO	SI	SK	FI	SE	UK	UE	TOTAL
05 01	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Agriculture et développement rural»	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,0	8,0
05 02 01	Céréales	0,0	-4,0	0,6	3,9	16,5	-	-	-	0,0	5,0	0,0	-	0,0	-	-	-	-0,1	10,4	1,1	2,5	-	-11,4	-	-	9,3	7,8	0,3	-	41,9
05 02 02	Riz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
05 02 03	Restitutions pour les produits hors annexe 1	0,7	-	-	0,3	0,8	-	-	-	0,0	1,2	2,5	-	-	-	-	-	-	3,3	0,0	-	0,1	-	-	-	-	0,0	0,0	-	9,1
05 02 04	Programmes alimentaires	11,8	21,9	0,1	-	-	2,2	2,5	25,5	86,3	74,1	99,2	-	5,3	7,6	0,2	13,9	0,7	-	-	76,7	20,2	61,6	2,7	0,1	2,5	-	-	-	515,1
05 02 05	Sucre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0,2	0,0	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-	-	0,0	-	-0,2
05 02 06	Huile d'olive	-	-	-	-	-	-	-	7,9	12,4	0,6	34,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	55,3
05 02 07	Plantes textiles	2,3	-	-	0,0	0,1	-	-	4,0	6,2	11,9	-	-	0,0	0,0	-	-	-	0,5	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-	-	0,1	25,2
05 02 08	Fruits et légumes	49,9	1,2	4,2	3,6	46,4	0,2	10,2	14,8	180,4	97,9	226,6	1,6	2,6	0,9	0,2	21,1	0,3	75,5	8,6	267,5	11,2	9,7	0,5	2,8	1,2	6,0	26,1	-	1.071,2
05 02 09	Produits du secteur vitivinicole	-	17,4	5,1	-	39,3	-	-	7,4	218,0	284,4	334,0	4,9	-	-	-	29,4	-	-	13,8	-	66,0	42,1	5,1	5,1	-	-	-	-	1.072,0
05 02 10	Promotion	1,4	1,2	0,2	0,4	1,2	-	0,8	4,2	4,1	9,6	8,9	0,0	0,4	0,4	0,1	-	0,1	3,3	2,3	3,3	2,0	0,0	0,3	0,1	0,3	0,1	2,7	1,3	48,7
05 02 11	Autres mesures/produits végétaux	-	-	0,9	1,9	7,1	-	-	5,0	112,6	139,7	31,8	-	-	-	-	0,6	-	2,9	0,1	0,1	24,8	-	-	0,1	-	0,2	1,2	-	328,9
05 02 12	Lait et produits laitiers	13,1	0,0	0,9	1,9	15,7	0,5	13,4	-4,6	-16,6	10,2	-18,2	0,3	-1,1	4,4	0,0	-1,7	0,0	8,0	0,8	-6,6	-1,1	8,3	-0,5	0,6	2,9	9,5	26,9	-	67,0
05 02 13	Viande bovine	0,1	-	0,2	0,9	4,7	0,0	1,3	0,0	0,6	4,3	1,5	-	-	3,9	-	0,2	-	1,8	1,5	15,8	0,2	0,0	-	0,1	0,1	0,0	0,0	-	37,3
05 02 14	Viande ovine et caprine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
05 02 15	Viande porcine, œufs et volailles, apiculture	0,5	1,9	1,3	2,0	2,9	0,0	0,2	2,8	7,3	80,6	11,1	0,1	0,1	0,3	0,0	2,7	0,0	0,6	1,0	6,9	5,2	4,0	0,7	0,7	0,1	0,3	1,2	-	134,4
05 02	Interventions sur les marchés agricoles	79,9	39,6	13,5	15,0	134,7	3,0	28,3	67,0	611,2	719,2	731,8	6,9	7,4	17,5	0,5	66,2	1,0	106,3	29,3	366,0	128,8	114,3	8,8	9,6	16,4	23,9	58,5	1,3	3.406,0
05 03 01	Aides directes découplées	470,5	371,6	711,4	897,1	5.244,4	80,6	1.240,2	2.039,7	4.378,3	7.000,9	3.802,7	35,9	114,1	298,7	34,3	1.032,5	4,3	784,3	633,9	2.407,4	403,9	879,9	100,3	308,4	486,6	648,7	3.254,8	-	37.665,5
05 03 02	Autres aides directes	99,4	16,3	31,7	41,9	46,7	1,2	23,5	275,6	857,5	922,9	253,0	3,3	5,1	9,3	-	45,8	-	35,7	80,6	50,4	241,3	26,4	15,8	10,9	47,4	40,4	31,6	-	3.213,9
05 03 03	Montants d'aide supplémentaires	0,0	-	-	0,0	0,0	-	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	-	-	-	-	-	-	0,0	0,0	-	0,5	-	-	-	0,0	-	0,2	-	0,6
05 03	Aides directes	569,9	387,9	743,2	939,1	5.291,1	81,8	1.263,8	2.315,2	5.235,8	7.923,8	4.055,6	39,2	119,2	308,0	34,3	1.078,3	4,3	820,0	714,6	2.457,8	645,7	906,4	116,1	319,4	534,0	689,1	3.286,6	0,0	40.880,0
05 04 01	Développement rural financé par le FEOGA, section «Garantie» - Période de programmation 2000 à 2006	-0,1	-	-	-	-0,1	-	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-	0,0	0,0	0,0	-	-2,8
05 04 03	Autres mesures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
05 04	Développement rural	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,8
05 07 01	Contrôle des dépenses agricoles	0,0	-2,5	-0,1	0,0	18,1	0,0	1,2	34,2	0,3	-0,5	2,0	0,1	-	1,7	0,2	-0,4	-	1,2	-	-0,2	1,1	1,7	-	0,0	0,0	0,2	6,6	6,5	71,2
05 07 02	Règlement des litiges	-	-	12,3	-	-	6,6	-	-	-	-	-	0,1	0,2	3,2	-	-	0,3	-	-	12,4	-	-	-	0,4	3,6	-	-	-	39,1
05 07	Audit des dépenses agricoles	0,0	-2,5	12,2	0,0	18,1	6,6	1,2	34,2	0,3	-0,5	2,0	0,2	0,2	4,9	0,2	-0,4	0,3	1,2	0,0	12,2	1,1	1,7	0,4	3,6	0,0	0,2	6,6	6,5	110,4
05 08	Stratégie politique et coordination	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	45,1
11 01	Dépenses d'appui aux actions du domaine politique «Affaires maritimes et pêche»	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	0,5
11 02	Marchés de la pêche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29,9	29,9
17 01	Dépenses administratives dans le domaine vétérinaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,6	2,6
17 03	Santé publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17 04	Sécurité alimentaire, santé animale, bien-être des animaux et santé des plantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	265,8	265,8
TOTAL DES DÉPENSES 2012 DU FEAGA PAR ÉM		649,6	425,0	768,9	954,1	5.443,8	91,4	1.293,2	2.416,4	5.847,3	8.642,4	4.787,0	46,2	126,8	330,4	35,0	1.144,1	5,6	927,5	743,9	2.836,1	775,6	1.022,3	125,3	332,6	550,4	713,2	3.351,7	359,8	44.745,6
05 02 16	Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	3,7	-	-	1,1	2,9	-	0,0	-	21,4	13,3	26,9	-	0,8	1,7	-	21,3	-	0,1	0,0	11,7	0,1	-	-	-	1,9	2,7	-	-	109,7
05 02 17	Projets pilotes. Soutien aux agriculteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
05 08 10	Projet pilote - Évaluer les coûts pour le consommateur final de la législation de l'UE dans les domaines de l'environnement, du bien-être des animaux et de la sécurité alimentaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
05 08 11	Projet pilote - Échange de bonnes pratiques pour la simplification de la conditionnalité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES DÉPENSES 2012 PAR ÉM		653,4	425,0	768,9	955,2	5.446,7	91,4	1.293,2	2.416,4	5.868,7	8.655,7	4.813,9	46,2	127,6	332,1	35,0	1.165,4	5,6	927,6	743,9	2.847,7	775,7	1.022,3	125,3	332,6	552,3	715,9	3.351,7	359,8	44.855,3

* FEOGA = Fonds européen d'orientation et de garantie agricole / FEAGA = Fonds européen agricole de garantie / ÉM = État membre.

ANNEXE 6

ÉVOLUTION DE LA VENTILATION DES DÉPENSES DU FEAGA – EXERCICES FINANCIERS 2007 À 2012



Crédits d'engagement						En millions d'EUR	
EXERCICE FINANCIER	EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	STOCKAGE	RESTITUTIONS À L'EXPORTATION	AIDES DIRECTES	AUTRES MESURES DE MARCHÉ	PAIEMENTS DIRECTS CENTRALISÉS (*)	DÉVELOPPEMENT RURAL
2007	42.120,9	-106,7	1.444,7	37.045,8	3.427,1	336,7	-26,8
2008	42.181,2	147,9	925,4	37.568,6	3.046,4	506,9	-14,1
2009	43.454,1	173,4	649,5	39.113,9	3.083,5	447,0	-13,3
2010	44.046,0	93,6	385,1	39.675,7	3.454,8	443,9	-7,1
2011	43.970,1	-194,6	179,4	40.178,0	3.428,3	385,6	-6,6
2012	44.745,6	17,4	146,7	40.880,0	3.344,5	359,8	-2,8

(*) Jusqu'en 2010 mentionnés comme «dépenses directes».